



## Besoin d'aide mon ex vole et je risque d'être accusé de recel de

Par **annie2012**, le **21/11/2012** à **17:35**

bonjour,

j'ai hébergé pendant un temps mon ex. Pendant que je l'hébergé, un jour, il est revenu avec de la nourriture et des affaires en me disant qu'on lui avait donnée.

Quelques jours plus tard, le mec (le propriétaire des affaires) est venu à mon appartement pour récupérer les objets que mon ex lui avait prité. Le mec m'a dit que mon ex lui avait volé les affaires, il lui avait rien donné mais moi je le savais pas sinon j'aurais pas voulu que mon ex rentre les affaires volées dans mon appartement. Le mec a repris toutes ces affaires (il reste plus rien à lui dans mon appartement) et il est reparti chez lui.

Cet après-midi, le même mec (toujours le même propriétaire des affaires volé par mon ex quelques semaines avant) revient et dit qu'il faut que mon ex lui rembourse le montant des affaires qu'il lui avait volé sinon il appelle la police. Il me dit que mon ex sera condamné pour vols et que moi je serai condamné pour recel de vol car j'ai abrité dans mon appartement des objets volés et que les policiers s'en foutent que j'étais ou courant ou pas.

Je précise que j'ai jamais eu de problème avec la police et que j'ai jamais commis aucun délit de quelque sorte. Comme j'avais peur d'être condamné et que mon ex avait pas les moyens, je suis allé retirer 400 euros et je lui en ai donné la somme. Il est parti mais maintenant avec le recul j'ai peur qu'il revienne me demander d'autres sommes d'argent. Donc je suis paniquée et je voudrais savoir s'il revient et que cette fois je refuse de payer et qu'il appelle la police. Est-ce que je vais être condamné pour recel de biens volés.

Excusez-moi pour la longueur du texte mais c'est pour bien expliquer sinon je vous remercie

par avance et j'attends avec impatience vos réponse à mon problème qui m'angoisse terriblement.